

PAR COURRIEL

Le 9 septembre 2015

Objet : Demande d'accès # 2015-08-10 – Lettre réponse

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 10 août dernier, concernant le rapport préliminaire du Centre de Recherche en économie de l'Environnement, de l'Agroalimentaire, des Transports et de l'Énergie (CREATE) sur les systèmes de collecte sélective et de consignation.

En ce qui concerne le rapport préliminaire du CREATE, nous vous informons que nous ne pouvons pas vous transmettre le document demandé. Notre décision s'appuie sur l'article 9 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1). Toutefois, vous trouverez la version finale du rapport CREATE via l'adresse Internet suivante :

http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/valorisation/Rapport_final-CREATE.pdf

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie de l'article précité de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à M^{me} Alexie Gauthier, analyste de votre dossier, au numéro 418 521-3858, poste 4140.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice ~~/~~ par intérim,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Diane Barfy

p. j. (2)